Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre

2e COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DES OUTRE-MER

GUADELOUPE • GUYANE • LA RÉUNION • MARTINIQUE
MAYOTTE • NOUVELLE-CALÉDONIE • POLYNÉSIE FRANÇAISE
SAINT-BARTHÉLEMY • SAINT-MARTIN
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON • WALLIS-ET-FUTUNA
TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES

DOSSIER DE PRESSE

18 SEPTEMBRE 2019

Tenue du 2e Comité interministériel des outre-mer (CIOM)

• • •

2e CIOM 18 SEPTEMBRE 2019

Annoncé par le Premier ministre lors du 1er CIOM, le 22 février 2019, le 2e CIOM participe au suivi resserré des différentes politiques menées par chaque ministère au bénéfice des outre-mer.

Conçu comme une réunion de chantier portant sur la mise en œuvre des mesures annoncées par le Gouvernement dans le Livre bleu outre-mer, le 2e CIOM a réunit 15 ministres autour d'Édouard Philippe et d'Annick Girardin, ministre des outre-mer.

Sur les 333 mesures du Livre bleu, 283 sont désormais engagées sont désormais engagées soit 85%.

Le CIOM du 18 septembre s'est plus particulièrement concentré sur 7 points :

1. **Le déploiement de la Trajectoire outre-mer 5.0**
2. **La prise en compte des risques majeurs outre-mer**
3. **La situation des finances locales et l'accompagnement des collectivités**
4. **La lutte contre la vie chère**
5. **Le soutien à l'agriculture**
6. **La recherche et l'innovation**
7. **Le Plan logement outre-mer**

Le dossier de presse du CIOM met en relief les principaux chantiers à venir et plusieurs réalisations concrètes dans le quotidien des ultramarins.

LE LIVRE BLEU OUTRE-MER, UN OUTIL AU SERVICE DE TOUS LES TERRITOIRES

Le Livre bleu constitue la feuille de route du Gouvernement qui engage chaque ministre. Il illustre « l'outre-mer des solutions », de la transformation, du développement, avec des outils, des engagements et des ambitions pour accompagner chaque territoire.

Conçues sur la base d'un diagnostic partagé, de priorités collectivement discutées, les ambitions du Livre bleu et les leviers mobilisés pour les réaliser constituent la feuille de route du gouvernement pour le quinquennat dans les territoires.

Le Livre bleu est accessible dans son intégralité sur le site :

www.livrebleuoutremer.fr

1. Le déploiement de la Trajectoire outre-mer 5.0

Le Gouvernement est pleinement engagé depuis le 8 avril 2019 dans le déploiement de la Trajectoire outre-mer 5.0.

Ces cinq objectifs traduisent à l'échelle des territoires les 17 objectifs de développement durable de la COP 21.

La trajectoire Outre-mer 5.0, c'est l'ambition de tendre à terme vers le Zéro carbone, le Zéro déchet, le Zéro vulnérabilité, le Zéro polluants agricoles et le Zéro exclusion pour les territoires ultra-marins.

Cette stratégie a été présentée par la ministre des outre-mer le 8 avril 2019. Elle a été endossée par les collectivités ultramarines dans le cadre d'une charte 5.0, à l'occasion de la signature des contrats de convergence et transformation (CCT) le 8 juillet dernier.

Lors du lancement de la trajectoire et de la signature des CTT, la ministre des outre-mer a annoncé que les financements du Fonds exceptionnels d'investissement (FEI) et des CCT des outre-mer seraient prioritairement fléchés sur les projets de collectivités qui répondent aux ambitions de la trajectoire 5.0.

Les CTT représentent 2,4 milliards d'euros et le FEI 110 millions par an, soit près de 2,8 milliards d'euros d'ici la fin du quinquennat. En 2019, 70% du FEI a été orienté vers des projets 5.0. En 2020, l'objectif du ministère des outre-mer est de porter à 100% le FEI sur les projets 5.0.

Les autres outils mobilisés par l'État au profit des territoires ultramarins seront aussi réinterrogés à l'aune de la Trajectoire 5.0, en particulier les mécanismes de défiscalisation et de crédits d'impôts.

Le ministère des outre-mer orientera également ses dispositifs de financement vis-à-vis des associations et de la société civile pour financer les projets qui répondent au mieux aux ambitions de la Trajectoire outre-mer 5.0.

De nombreuses mesures qui répondent aux objectifs de la Trajectoire outre-mer 5.0 sont programmées ou déjà mises en œuvre.

« ZÉRO CARBONE »

pour intégrer davantage d'énergies renouvelables dans les territoires

- **Financement d'installations photovoltaïques à Camopi, en Guyane (FEI) :** 1,5 millions d'euros.
- **Extension des installations photovoltaïques de la Province des îles Loyauté, en Nouvelle Calédonie (FEI) :** 165 000 euros.
- **Financement de toiture photovoltaïque sur plusieurs établissements scolaires en Polynésie Française (FEI) :** 1,55 million d'euros.
- **Financement du plan global de transport et déplacement de Mayotte (CCT) :** 130 millions d'euros de crédits contractualisés, dont 47,6 millions d'euros engagés par l'État.

« ZÉRO DÉCHETS »

pour des sociétés économes, préservant les ressources

- **Valorisation des déchets organiques à Wallis-et-Futuna (FEI) :** 600 000 euros.
- **Aménagement du site de la déchetterie de la commune de Miquelon-Langlade, à Saint-Pierre et Miquelon (FEI) :** 760 000 euros.
- **Développement de l'économie circulaire en Martinique (CCT) :** 13 millions d'euros de crédits contractualisés, dont 6,5 millions d'euros pour l'État.

« ZÉRO EXCLUSION »

pour des sociétés inclusives et luttant contre toutes formes de discrimination et d'inégalité

- **Réalisation d'un complexe de développement de start-up à Saint-Denis, à la Réunion (FEI) :** 2 millions d'euros.
- **Construction et extension de dix établissements du second degré (collèges, lycées) en Guyane (CCT) :** 91,3 millions d'euros de crédits contractualisés, dont 15,5 millions d'euros engagés par l'État.
- **Déploiement du réseau d'adduction d'eau et des stations de potabilisation à Futuna, à Wallis-et-Futuna (CCT) :** 2,7 millions de crédits contractualisés par l'État.

« ZÉRO POLLUANT AGRICOLE »

pour des populations protégées des substances chimiques dans leur quotidien

- **Construction d'un centre de conditionnement, de transformation et de commercialisation des fruits et légumes à Mayotte (CCT) :** 750 000 euros de crédits contractualisés, dont 320 000 euros d'engagement de l'État.
- **Soutien à la production terrestre primaire (maraîchage, arboriculture, élevages, foresteries, etc.) à Wallis-et-Futuna (CCT) :** 500 000 euros de crédits contractualisés, dont 300 000 euros d'engagement de l'État.

« ZÉRO VULNÉRABILITÉ »

pour des territoires résilients face au changement climatique et aux risques naturels qui en découlent

- **Financement du confortement parasismique du groupe scolaire de Bois Sec à Goyave, en Guadeloupe (FEI) :** 1 million d'euros.
- **Traitement du glissement de terrain et la reconstruction du stade Louis Xérès à Sainte-Marie, en Martinique (FEI) :** 980 000 euros.
- **Création d'un centre régional dédié à la gestion des risques naturels et au changement climatique dans l'océan Indien, le PIROI Center, à La Réunion (CCT) :** 2 millions d'euros.

Protection de la forêt amazonienne

Le CIOM a permis de faire le point sur les actions de protection de l'Amazonie menées par la France, notamment sur le territoire national en Guyane.

L'action de l'État en Guyane pour une gestion de la forêt alliant préservation et développement passe par le Parc amazonien de Guyane (plus de 340 00 km², soit le plus vaste de l'Union européenne), l'ONF qui a la charge des travaux forestiers, ainsi que par des coopérations au niveau régional, notamment dans le domaine de la recherche. Elle se chiffre à 24,3 millions d'euros par an.

Par ailleurs, la lutte contre l'orpaillage illégal, principale menace contre la forêt amazonienne en Guyane, correspond à un effort de 53 millions d'euros par an.

La politique de gestion de la forêt guyanaise doit prendre en compte les possibilités de développement économique et social du territoire en incluant l'ensemble des parties prenantes – à commencer par ses habitants amérindiens et bushinengués.

Plusieurs axes de progrès sont poursuivis :

- **Le développement de la filière bois et biomasse. Un Contrat de transition écologique a été signé le 5 juillet** pour permettre l'amélioration de la valorisation de l'exploitation forestière et des défriches agricoles et urbaines, le développement des plantations sylvicoles, de l'agroforesterie et des cultures énergétiques.
- **La transition de l'industrie aurifère**. un haut fonctionnaire a été nommé auprès du Préfet afin d'accompagner le développement de projets de mines responsables, en particulier s'agissant de la prise en compte des attentes des communautés, des retombées économiques et sociales pour le territoire mais aussi des conditions de fin d'activité. Le Gouvernement a également annoncé une réforme du code minier.
- **Les cessions de foncier** (400 000 ha aux populations amérindiennes et bushinengé, 250 000 ha aux collectivités..., 20 000 ha aux), les consultations des partenaires intéressés sont relancées. Sans attendre les conclusions de ces consultations, des commissions d'attribution se réuniront d'ici la fin 2019 pour céder des terres aux parties prenantes.
- **La coopération régionale.** Avec la collectivité territoriale de Guyane, le Gouvernement portera une demande de réévaluation du programme de coopération régionale INTERREG pour démultiplier les actions transnationales entre les acteurs de Guyane et ceux des pays voisins, notamment dans le champ de la recherche et de la préservation de la biodiversité.

Fiches actions liées :

- **Assurer le développement des territoires en cohérence avec la Trajectoire outre-mer 5.0**
- **Un plan pour la forêt amazonienne**
- **L'engagement international de la France amazonienne**

2. La prise en compte des risques majeurs outre-mer

Le Gouvernement est aux côtés des populations d'outre-mer pour faire face aux catastrophes et aux crises, comme ce fut le cas lors des cyclones aux Antilles en septembre 2017. Il s'agit aussi de mieux préparer les territoires face aux risques majeurs, à la fois en termes de prévention, d'alerte, de dispositifs de gestion de crise et de retour à la normale.

Un délégué interministériel aux risques majeurs outre-mer, Frédéric Mortier, a été nommé au printemps 2019. Il est chargé de préparer **un projet de loi sur les risques naturels majeurs pour les outre-mer.**

Le Gouvernement lancera au mois d'octobre une consultation auprès des acteurs concernés sur le contenu de ce futur projet de loi. Les groupes de participation citoyenne seront associés à cette consultation par les préfets.

En parallèle de la préparation de ce projet de la loi, la délégation interministérielle développe 3 actions prioritaires :

- **L'anticipation des risques volcaniques à Mayotte :** cela s'est traduit en juin 2019 par la création du Réseau de suivi volcanologique et sismologique de Mayotte (REVOSIMA) dont l'objectif est de comprendre et surveiller en mer et sur terre ce phénomène géologique exceptionnel. Les premières modélisations et simulations du risque seront disponibles avant la fin de l'année 2019.
- **La gestion des risques sismiques aux Antilles :** afin de dynamiser le Plan Séismes Antilles, une nouvelle gouvernance du Plan séismes Antilles associera dorénavant les élus locaux et d'autres partenaires institutionnels (Agence française de développement, Caisse des dépôts et consignation, etc.).
- **Le traitement de l'échouage des sargasses.** En 2019, l'État a engagé **3,5 millions d'euros en matière d'équipement** (sans inclure les barges de Guadeloupe) et **1 million d'euros à titre exceptionnel en fonctionnement**, en appui des collectivités territoriales qui ont à charge le ramassage des sargasses échouées. Un **appel d'offres de l'agence nationale de la recherche** (ANR) a été lancé d'un montant de **treize millions d'euros** afin de mieux comprendre ce phénomène. **Ses résultats seront connus au mois d'octobre 2019.** En outre, la tenue d'une conférence internationale dédiée aux « sargasses » en Guadeloupe **du 23 au 26 octobre** va permettre de mutualiser les connaissances et les techniques de collecte et de valorisation.

Fiches actions liées :

- **Projet de loi « Risques naturels majeurs Outre-mer »**
- **Risques naturels : amplifier les réalisations du plan séisme Antilles**
- **Création du Réseau volcanologique et sismologique de Mayotte**
- **Suivi du plan national de lutte contre les sargasses**

3. L'accompagnement des collectivités territoriales

Les compétences du quotidien sont en grande partie exercées par les collectivités. Redresser les comptes des collectivités locales est une nécessité pour améliorer la vie des ultramarins que ce soit en matière d'eau, d'assainissement, de transports du quotidien, de constructions scolaires, de développement économique, etc.

Le Gouvernement s'engage pour favoriser l'accompagnement des collectivités territoriales en outre-mer grâce à deux mesures principales :

- **Le projet de loi « engagement et proximité » arrivera en octobre 2019 au Parlement pour y être débattu et enrichi.** Son objectif est de faciliter l'exercice des mandats locaux, conforter et reconnaître les maires et les protéger face aux agressions et incivilités qui les visent. Il prévoit notamment **la mise en œuvre d'une ordonnance spécifique afin d'en adapter les dispositions aux spécificités des territoires ultramarins.**
- **Un montant annuel de péréquation augmenté de 85 millions d'euros, progressivement, sur cinq ans.** Le projet de loi de finances pour 2020 mettra en œuvre l'engagement du président de la République d'augmenter fortement les dotations de péréquation perçues par les communes des départements et régions d'outre-mer, en priorité sur les territoires les plus fragiles. Cette augmentation s'accompagnera d'**un chantier sur les modalités de redressement des finances des collectivités,** notamment dans un objectif d'amélioration des délais de paiement.

Le projet de loi de finances 2020 prévoit une première étape dans l'augmentation des dotations de péréquation pour les départements et régions d'outre-mer. C'est la concrétisation de l'engagement pris par le président de la République d'augmenter les dotations de péréquation progressivement pour atteindre un montant de 85 millions par an, au bout de 5 ans.

Cet effort sur la péréquation s'accompagne d'une réflexion plus globale sur les modalités de redressement à mettre en place pour mieux accompagner les collectivités en difficulté dans la durée, notamment pour améliorer les délais de paiement qui pèsent très fortement sur les acteurs économiques des territoires.

Les conclusions de la mission parlementaire confiée au député Jean-René Cazeneuve et au sénateur Georges Patient, attendues avant la fin de l'année, seront prises en compte par le gouvernement pour établir le dispositif d'ensemble (péréquation et mesures d'accompagnement) sur les prochaines années.

Fiche action liée :

- **Accompagnement des collectivités territoriales ultramarines**

4. La lutte contre la vie chère

Inscrite dans le Livre bleu outre-mer, la lutte contre la vie chère fait partie des priorités du Gouvernement pour les territoires d'outre-mer. L'objectif principal est avant tout la protection du consommateur ultramarin. Le Gouvernement a déjà amélioré et augmenté la fréquence des études sur les prix, notamment grâce aux tirages au sort des citoyens dans les observatoires des prix, des marges et des revenus.

Plusieurs mesures ont ainsi été mises en place depuis le précédent CIOM :

- Alors que tous les sites de e-commerce actifs en France hexagonale ne proposent pas encore de livraison en outre-mer, le Gouvernement souhaite **favoriser le recours aux plateformes de réexpédition et permettre aux ultramarins d'éviter de s'acquitter de la TVA à 20 %, de l'octroi de mer et parfois d'une TVA locale supplémentaire.** Une plateforme de réexpédition, SHOPILES, a été identifiée avec la capacité de développer et de mettre en place rapidement un tel outil, qui sera utilisé par des acteurs privés. Une consultation a été engagée par le ministère de l'économie et des finances auprès des plateformes de e-commerce pour connaitre leur possibilité de déployer un tel outil, **qui devrait être opérationnel d'ici fin 2019.**
- Pour accroitre l'efficacité des observatoires des prix, des marges et des revenus (OPMR) dans leur travail d'objectivation des problématiques liées à la vie chère, **des référents « vie chère » seront désignés avant la fin du mois de septembre 2019** au sein des Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi. Ils participeront à l'élaboration du cahier des charges des études commandées par les OPMR aux organismes extérieurs, ainsi qu'à l'évaluation ex post des études livrées.
- **Le lancement d'une enquête en septembre 2019** sur le respect par les enseignes de commerce en ligne présents dans les DROM de la règle légale les obligeant à ne faire supporter aucun frais aux consommateurs lorsque ceux-ci exercent leurs droits au titre de la garantie légale de conformité. Les résultats seront connus au 2e semestre 2020.

Le Gouvernement étudie par ailleurs la possibilité de faire adopter une mesure législative permettant d'**intensifier la concurrence dans les territoires d'outre-mer en sanctionnant la discrimination des clients tiers par rapport aux ventes intragroupes d'un acteur privé disposant d'une exclusivité sur un produit**.

Une autre mesure est à l'étude concernant **l'interdiction du géoblocage (qui empêche les consommateurs ultramarins d'accéder aux sites accessibles dans l'hexagone)** par les sites internet entre l'hexagone et les DROM.

Fiches actions liées :

- **Développer le e-commerce en outre-mer**
- **Désignation de référents « Vie chère »**
- **Lancement de trois enquêtes sur la vie chère**

5. Le soutien à l'agriculture

Le Gouvernement se mobilise pleinement pour la production d'une alimentation saine, sure, durable, tracée et équitable, au service de l'autonomie alimentaire des départements d'outre-mer. L'alimentation dans les outre-mer a tout pour réussir : circuits courts, valorisation dans les circuits touristiques, restauration scolaire.

Les 13 actions prévues dans le volet agricole du Livre bleu sont toutes lancées depuis un an, avec des réalisations concrètes pour l'ensemble d'entre elles : nouvelle filière Wassai en Guyane soutenue financièrement et techniquement, abattoir de volaille de chair à Mayotte, production de volaille bio et reconnaissance de l'IGP Vanille à La Réunion, marque collective de fruits et légumes 100% locaux en Guadeloupe, chartes pour la restauration collective, développement d'observatoires des filières dans tous les départements, hausse de l'accompagnement financier des productions bio. En parallèle, afin d'amplifier la dynamique, des stratégies de mise en œuvre de ces objectifs sont en cours d'élaboration par les Préfets avec les acteurs locaux sur tous les territoires depuis le mois d'avril. Concernant les projets agricoles, il convient de prioriser la mobilisation de mesures faisant l'objet de sous-consommation du FEADER pour éviter les dégagements d'office. L'État sera au rendez-vous pour cofinancer :

- l'installation, la modernisation des exploitations, les mesures agro-environnementales et de soutien à la bio, au travers des cofinancements Etat du FEADER ;
- des projets éligibles au FEADER, au travers des crédits de l'État mis à disposition par l'ODEADOM.

Des projets alimentaires territoriaux sont en cours de réalisation dans les territoires suivants :

- Mettre en place un atelier de transformation des produits agricoles locaux approvisionnant la restauration collective (scolaire et sociale) en Guadeloupe, sur la Communauté d'agglomération Nord Grande-Terre.
- Soutenir la commune de Mafate à La Réunion où l'agriculture locale a été peu à peu abandonnée au profit d'approvisionnements extérieurs.
- Développer l'agriculture urbaine et la transition alimentaire des territoires en Martinique, dans la commune du Prêcheur.

Le soutien aux filières d'exportation (banane, canne-sucre-rhum) est pérennisé pour appuyer leur positionnement sur les marchés ou s'adapter aux crises qu'elles traversent. Concernant la filière canne-sucre, dans le contexte de la chute continue du cours du sucre raffiné et la restructuration en cours, ces soutiens doivent permettre à la filière de préparer son adaptation à des modes de production moins dépendants à la variation des cours internationaux.

Les filières des fruits et légumes, du maraîchage, des cultures vivrières, de la floriculture, de l'arboriculture, des plantes aromatiques, à parfum et médicinales, et du riz des départements d'outre-mer sont riches d'une très grande diversité de produits. Elles sont aussi soumises à une sévère concurrence régionale et internationale.

Le Gouvernement accompagne l'amélioration de la production locale dans le respect de l'équilibre des marchés, l'amélioration de la qualité, l'organisation des filières pour une

meilleure adéquation de l'offre à la demande et le développement des unités locales de transformation et l'élargissement des circuits de commercialisation.
Pour répondre aux objectifs opérationnels du programme en faveur des productions animales, les mesures suivantes sont mises en œuvre dans chacun des DROM :

- primes animales aux éleveurs de ruminants ;
- développement de la production locale grâce aux programmes globaux de soutien aux différentes filières animales pilotés par les interprofessions là où elles existent ;
- aides à l'importation d'animaux reproducteurs pour accompagner le développement des cheptels locaux afin de compenser une partie du coût d'acheminement des animaux reproducteurs vers les DROM.

Afin de faciliter la mise en œuvre des stratégies de territoire, des travaux ont été lancés en 2019 concernant les soutiens publics pour les filières végétales et animales afin d'établir une maquette par territoire et des actions rationalisées pour chaque type de bénéficiaire (producteurs - organisations de producteurs - transformateurs - structures de commercialisation - structures à caractère interprofessionnel), ainsi qu'une meilleure articulation entre les soutiens publics avec les aides privées apportées aux interprofessions.

Le soutien à la pêche, et notamment le soutien au renouvellement des flottes de pêche, fera l'objet d'un point spécifique au prochain comité interministériel des outre-mer.

Fiches actions liées :

- **Une alimentation saine, sure, durable et tracée : les projets alimentaires territoriaux en outre-mer**
- **Soutien aux filières végétales**
- **Soutien aux filières animales**
- **Soutien aux filières d'exportation**

6. La recherche et l'innovation

Afin de favoriser la recherche et l'innovation en outre-mer, le Livre bleu outre-mer prévoit :

- **La dépense d'un milliard d'euros du Grand plan d'investissement (GPI)** en faveur du développement des outre-mer et la mise en place d'un compteur. La première année du GPI (2018-2022) a donné lieu à près de **170 millions d'euros pour des projets ultramarins** qui concernent en particulier la transition écologique et énergétique, l'aménagement du territoire ou bien encore la formation :
    - **Le soutien à l'enseignement, à la formation et aux compétences** via le plan d'investissement dans les compétences (qui correspond au doublement des crédits de formation professionnelle en direction des demandeurs d'emploi et des publics jeunes les plus éloignés de l'emploi) : 82 millions d'euros ;
    - **Le déploiement du réseau très haut débit (THD) :** 67 millions d'euros ;
    - **L'action « nouveaux cursus à l'université »**, prévu dans le programme d'investissement d'avenir (PIA) : 6 millions d'euros ;
    - **Le soutien à la transformation du modèle agricole** : 3 millions d'euros ;
    - **La rénovation du réseau routier national** : 3 millions d'euros ;
    - **Le soutien à l'investissement local des collectivités** pour la rénovation thermique des bâtiments publics et le développement des services de transport de proximité durables : 3 millions d'euros ;
    - **La conversion des véhicules polluants, le développement de la chaleur renouvelable et la conversion des PME à la lutte contre le gaspillage :** 3 millions d'euros.
- Afin de faciliter l'accès aux Programme d'investissements d'avenir (PIA), les seuils d'éligibilité des projets ont été diminués pour permettre aux territoires d'outre-mer d'en bénéficier pleinement. Le Gouvernement a décidé de diviser par deux ces seuils au titre de la part régionalisée du PIA, qui sont désormais fixés à 100 000 € pour les projets d'innovation et 500 000 € pour la structuration des filières et l'ingénierie de formation.
- La Nouvelle-Calédonie est lauréate de l'appel à projets « Territoires d'innovation » du Programme d'Investissements d'Avenir. L'objectif est de faire du Parc naturel de la mer de Corail et de la préservation de la biodiversité calédonienne un moteur de croissance dans le Pacifique. Ce projet réunit 15 actions pour un montant global de 8,6 milliards de francs Pacifique.
- **Le lancement en 2020 d'un appel à manifestation d'intérêt spécifique (AMI) d'un montant de 15 millions d'euros** dédié au développement et à l'émergence d'innovations pour les outre-mer. Cet AMI permettra de créer des plateformes d'innovation afin de stimuler l'entreprenariat, la créativité et l'innovation en fédérant les acteurs académiques, scientifiques, économiques et territoriaux.

Fiches actions liées :

- **Le Grand plan d'investissement en outre-mer**
- **Innovation en outre-mer : adaptation des outils aux spécificités des territoires**
- **Lancement d'un Appel à manifestation « innovation » dédié aux outre-mer**

7. Le Plan logement outre-mer

La Conférence logement outre-mer a été lancée le 31 janvier avec l'objectif d'**aboutir à un nouveau Plan logement outre-mer 2019-2022** constitué de mesures précises adaptées aux besoins des territoires.

Les conclusions de la Conférence logement ont été présentées le 10 juillet 2019.

Plusieurs mesures phares sont prévues :

- **La création d'une allocation à l'accession pour la sortie de l'habitat indigne** dans les départements et régions d'outre-mer sera proposée dans projet de loi de finances 2020, ainsi qu'une extension du crédit d'impôt pour le logement social.
- **L'extension du crédit d'impôt prévu à l'articule 244 quater X du Code général des impôts aux opérations de démolition et de reconstruction et aux opérations de réhabilitation dans le parc social.**
- **La transformation du crédit d'impôt pour la transition énergétique** (CITE) en prime versée par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), s'appliquera dans les départements et régions d'outre-mer, comme dans l'hexagone, dès 2020 pour les propriétaires occupants.

Le Plan logement outre-mer sera présenté à la fin du mois de septembre 2019.

Fiche action liée :

- **Un nouveau Plan logement outre-mer 2019-2022**

Fiches actions liées pour chacun des 7 points du CIOM

1. Le déploiement de la Trajectoire outremer 5.0

- Assurer le développement des territoires en cohérence avec la « trajectoire 5.0 »
- Un plan pour la forêt amazonienne
- L'engagement international de la France amazonienne

2. La prise en compte des risques majeurs outre-mer

- Projet de loi « risques naturels majeurs outre-mer »
- Risques naturels : amplifier les réalisations du plan séisme Antilles
- Création du réseau volcanologique et sismologique de Mayotte
- Suivi du plan national de lutte contre les sargasses

3. La situation des finances locales et l'accompagnement des collectivités

- Accompagnement des collectivités territoriales ultramarines

4. La lutte contre la vie chère

- Développer le e-commerce en outre-mer
- Lancement de trois enquêtes sur la vie chère en outre-mer
- Désignation de référents « vie chère »

5. Le soutien à l'agriculture

- Une alimentation saine, sûre, durable et tracée : les projets alimentaires territoriaux en outre-mer
- Soutien aux projets issus des Assises des outre-mer
- Soutien aux filières végétales
- Soutien aux filières animales
- Soutien aux filières d'exportation

6. La recherche et l'innovation

- Le grand plan d'investissement en outre-mer
- Innovation en outre-mer : adaptation des outils aux spécificités des territoires
- Lancement d'un appel à manifestation « innovation » dédié aux outre-mer

7. Le Plan logement outre-mer

- Un nouveau Plan logement outre-mer 2019-2022

Des fiches action portant sur d'autres sujets
sont disponibles sur le site du ministère des outre-mer :

http://outre-mer.gouv.fr/

CONTACTS

PREMIER MINISTRE

01.42.75.50.78 /79
communication@pm.gouv.fr

MINISTÈRE DES
OUTRE-MER

01.53.69.26.74
mompresse@outre-mer.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE